

## Le rapport Ménard le temps d'agir est arrivé

LE 28 JUILLET DERNIER, le comité de travail sur la pérennité du système de santé et de services sociaux du Québec (comité Ménard), présidé par monsieur Jacques Ménard, a rendu public son rapport. Ce comité a fait une analyse sérieuse des défis colossaux à moyen et à long terme que pose le financement de notre système de santé. Les propositions faites visent à assurer la pérennité de ce système et s'appuient sur des valeurs de respect, tant pour ceux qui ont été les bâtisseurs de cet important programme social que pour les générations à venir qui auront à faire face aux accroissements de coûts attribuables, notamment au vieillissement de la population.

Le diagnostic du comité Ménard rejoint celui qu'avaient déjà posé d'autres groupes, dont la commission Clair en 2000. Il y a un écart structurel grandissant entre les revenus de l'État québécois et les dépenses engendrées par nos programmes socio-sanitaires. Des solutions sont nécessaires pour assurer la pérennité de notre système de santé ainsi que l'équité intergénérationnelle. En 2025, il n'y aura plus que deux travailleurs pour une personne âgée alors que ce ratio est actuellement de cinq.

Depuis la commission Clair, le gouvernement dispose d'un grand nombre d'analyses et de rapports. Le débat doit s'engager maintenant sur les diverses propositions du rapport Ménard et non être reporté à nouveau sous prétexte que d'autres études sont nécessaires. À défaut, les générations qui nous suivent accuseront, à bon droit, les dirigeants d'aujourd'hui d'avoir manqué de prévoyance en reportant la mise en place de mesures qui ne produiront leurs effets qu'à moyen et à long terme.



Photo : Emmanuèle Garnier

Ce débat doit être pragmatique et s'éloigner des positions rigides et idéologiques qui écartent d'emblée certaines mesures comme le recours accru à des ressources privées complémentaires au système public et régies par l'État. Une prémisses de base doit être incontournable : un accès raisonnable à tous les soins de santé dont a besoin chaque personne quel que soit son statut économique et social.

Il faut aussi rappeler deux données financières importantes dont on ne peut objectivement faire abstraction. D'une part, les dépenses dans les soins de santé au Québec, *per capita*, se situent déjà sous la moyenne canadienne. D'autre part, les médecins québécois sont les moins bien rémunérés du Canada, comme le montrent les deux études portant sur l'écart entre la rémunération des médecins omnipraticiens et spécialistes et celle de leurs collègues canadiens. On aurait tort d'imputer les coûts croissants de notre système public de santé aux modes de rémunération des médecins.

Les omnipraticiens sont particulièrement interpellés par une des principales recommandations de ce rapport voulant que la plus grande priorité du gouvernement, soit d'assurer partout sur le territoire l'accès à un médecin de famille. La force d'un système public de santé réside dans ses services de soins de première ligne. L'accès à des soins prodigués par un médecin de famille est déjà difficile dans plusieurs milieux. Il le sera davantage si le gouvernement n'accepte pas d'investir dans la médecine familiale. Déjà, des initiatives ont été prises telles que la création des groupes de médecine de famille (GMF) et les cliniques-réseau (CR). Mais il



## par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

ne suffira pas de changer les structures ; il faudra aussi améliorer les conditions d'exercice de ceux qui assurent la prise en charge et le suivi des clientes. Les conditions de succès d'une réforme exigent souvent d'investir au cours de la période de transition afin de produire des économies à moyen et à long terme. Trop souvent, dans le passé, ce sont des économies à très court terme qui étaient recherchées, ce qui entraînait des coûts supérieurs par la suite.

Le Québec doit continuer d'exiger avec vigueur du gouvernement fédéral qu'il investisse sa juste part dans notre système de santé. Parallèlement, il faut considérer l'apport de certaines ressources privées qui sont déjà partiellement intégrées au système public, comme des cliniques médicales affiliées offrant des chirurgies d'un jour et certains services connexes au système de santé. La FMOQ constate, dans ce débat, que le fardeau fiscal des Québécois est déjà très lourd. Mais divers sondages ont révélé qu'une majorité d'entre eux seraient prêts à contribuer davantage à leur système de santé s'ils étaient assurés que ces nouveaux débours seraient exclusivement affectés au système de santé et non à d'autres fins. Au préalable, le système public doit modifier certaines manières de faire. Une contribution additionnelle, en dernier ressort, serait acceptable si elle s'accompagnait de mesures garantissant un meilleur accès aux services.

Les pistes de solutions proposées par le comité Ménard sont multiples. Elles s'ajoutent à d'autres émises par divers groupes. Sans doute qu'un certain nombre d'entre elles devront être écartées après en avoir fait une analyse plus fine. Mais le débat doit s'engager. Le temps d'agir et de passer à l'action est arrivé. Les problèmes actuels compromettent la pérennité de notre système de santé, et nous ne pouvons pas reporter à nouveau les correctifs requis.

*Le président,*

*Renald Dutil, M.D.*

Le 29 juillet 2005

### Épargne et investissement

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)  
Compte de retraite immobilisé (CRI)  
Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)  
Fonds de revenu viager (FRV)  
Régime enregistré d'épargne-études (REEE)  
Fonds d'investissement

**Fonds FMOQ : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597**

### Programmes d'assurances

Assurances de personnes  
Assurances automobile et habitation  
Assurances de bureau  
Assurance-médicaments et assurance-maladie complémentaires  
Assurances frais de voyage et annulation

**Dale-Parizeau LM : (514) 282-1112 ou 1 877 807-3756**

### Pro-Fusion « auto »

Achat – vente  
Voitures neuves ou usagées  
Location  
Financement d'auto

**Pro-Fusion : (514) 745-3500 ou 1 800 361-3500**

### Téléphone cellulaire et téléavertisseur

Bell Mobilité Cellulaire : (514) 946-2884 ou 1 800 992-2847

### Carte Affinité – Master Card Or Banque MBNA

Service à la clientèle : 1 800 870-3675  
M<sup>me</sup> Renée Carter : (514) 390-2159

### Tarifs hôteliers d'entreprise pour les membres de la FMOQ

FMOQ : (514) 878-1911 ou 1 800 361-8499

### Direction des affaires professionnelles

D' Michel Desrosiers, directeur  
**FMOQ : (514) 878-1911 ou 1 800 361-8499**

### Autres services

Assurance-responsabilité professionnelle